



BULLETIN MENSUEL – AVRIL 2024

HORAIRE D'AUTOMNE ET D'HIVER – HÔTEL DE VILLE - RAPPEL

Les bureaux de l'hôtel de ville sont ouverts du mardi au vendredi de 9 h à 16 h 30 jusqu'au 30 avril 2024. **Dès le 1^{er} mai 2024**, ils seront ouverts du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h 30.

SÉANCE DU CONSEIL

La prochaine séance du conseil se tiendra exceptionnellement mardi le 21 mai 2024 à compter de 19h30. Le maire et les membres du conseil vous accueilleront **aux bureaux temporaires de l'hôtel de ville sis au 628, chemin de la Gare**. Il vous est également possible d'assister par visioconférence.

CONGÉ FÉRIÉ

Nous vous rappelons que nos bureaux seront fermés le 20 mai prochain pour célébrer la Fête de la Reine pour les uns ou la Fête des Patriotes pour les autres.

CONSTRUCTION HÔTEL DE VILLE

Les fenêtres ont été installées au cours de la semaine du 15 avril et les travaux à l'intérieur du bâtiment se poursuivent selon les échéanciers.

Le bâtiment sera accessible le 30 juin 2024

Ce projet a été rendu possible grâce à la participation financière des gouvernements provincial et fédéral. Leurs contributions s'élèvent à environ 90 % des coûts du projet. Les surplus des années précédentes seront utilisés afin de payer la différence. Il n'y aura donc aucun impact sur le compte de taxes.

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Le 19 février 2024, sous la résolution 2024-02-022 autorisation de présenter à l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi afin d'accorder certains pouvoirs à la municipalité d'Ivry-sur-le-Lac.

Le principal objectif du projet de loi d'intérêt privé est d'octroyer à la Municipalité d'une part le pouvoir de se faire déclarer propriétaire d'immeubles dont les taxes municipales n'ont pas été payées pendant trois années consécutives.

Ce pouvoir concernera essentiellement les lots dont les propriétaires sont difficiles voire impossibles à retracer et les lots qui sont à toutes fins pratiques abandonnés.

D'autre part, la Municipalité peut, en vue de remembrer des terrains dont elle veut, soit favoriser, assurer ou maintenir l'exploitation agricole ou préserver comme espaces naturels.

OFFRES D'EMPLOI -SAISONNIER

ÉTUDIANTS – ÉTUDIANTES – PERSONNES RETRAITÉES VOUS VOULEZ PASSER UN BEL ÉTÉ ?

Venez rejoindre nos effectifs ! Deux postes sont présentement ouverts !

Préposé au débarcadère et aux travaux publics de 2 à 5 jours/semaine (horaire à déterminer)

ET **Patrouilleurs nautiques** (horaire à déterminer) allez sur notre site : [Emploi | Ivry-sur-le-Lac](#) et postulez !

EMBARCATIONS NAUTIQUES – DÉBARCADÈRE – VIGNETTES - RAPPEL

L'ouverture officielle de la station de lavage et du débarcadère reste à déterminer pour le moment. Surveillez notre site internet qui vous en informera dès que la date sera déterminée.



Procéder au lavage des embarcations, de la remorque, des équipements nautiques et du matériel est essentiel et **OBLIGATOIRE**, pour tout type d'embarcation.

La prévention est la meilleure option. Considérant que des études scientifiques ont prouvé que les espèces exotiques envahissantes peuvent causer des dommages considérables, notamment à la flore, la faune, la qualité de l'eau, la santé publique et la valeur foncière des immeubles riverains, nous nous sommes assurés de prendre des mesures permettant un maintien de la qualité des eaux.

L'équipe administrative accepte les demandes d'enregistrements et de renouvellements. Il est alors bien important de vous assurer que votre dossier soit complet et que votre paiement soit acquitté auprès de l'équipe administrative, avant de vous présenter, ou avant la livraison du bateau par votre concessionnaire attitré. Utiliser cette adresse pour acheminer votre paiement par virement Interac à : comptabilite@ivry-sur-le-lac.qc.ca

L'accès au lac pourrait vous être refusé si le dossier n'est pas complet.

Prenez-vous d'avance, c'est la meilleure façon d'éviter tout souci !

HORAIRE

De l'ouverture* au 1er juillet 2024 7 jours de 8 h 30 à 16 h 30

Du 2 juillet au 31 août 2024 5 jours/semaine du mercredi au dimanche de 8 h 30 à 16 h 30

Du 1er septembre au 26 octobre 2024 7 jours de 8 h 30 à 16 h 30

*L'ouverture aura lieu au plus tard lors de la fin de semaine du 18 au 20 mai 2024. Si la température le permet, l'ouverture sera devancée, nous vous tiendrons informés.

Les heures pourraient varier, sans préavis, selon la disponibilité des ressources humaines affectées aux postes du débarcadère et de la station de lavage et à l'achalandage durant la saison.

VIGNETTES : Il est essentiel de vous procurer une vignette pour votre embarcation, quelle qu'elle soit.

TRAVAUX DE VOIRIE – RAPPEL

Les travaux de nettoyage sont entamés. Nous procéderons à l'installation de panneau d'arrêt sur le chemin Fyon ainsi qu'à l'installation de dos d'âne sur certains chemins. La sécurité de nos équipes est primordiale, soyez vigilants !

ENTRETIEN DE VOS TERRAINS

Il est important d'entretenir vos terrains aux abords du chemin (haie de cèdres, arbres morts, etc.) pour la sécurité des usagers de la route et pour qu'en tout temps la visibilité ne soit pas entravée.

NETTOYAGE DES PONCEAUX

Nous vous rappelons qu'il est primordial de bien nettoyer vos ponceux afin d'assurer un bon écoulement des eaux de pluie. Après la saison froide, beaucoup de gravier peut se retrouver dans le fossé et parfois obstruer votre ponceau. Il est de votre responsabilité de vous assurer qu'il n'y a pas accumulation de gravier ou de pierres qui pourrait empêcher un écoulement des eaux approprié.

TRAVAUX DANS LA RIVE ET LE LITTORAL – RAPPEL

Depuis l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires provinciales, en mars 2022, tous travaux dans la rive et dans le littoral sont assujettis à l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

La réglementation municipale exige également l'obtention d'un permis ou certificat.

Bien que certains citoyens riverains utilisent certains dispositifs de type aérateur ou autre près de leur quai et/ou abri à bateau, depuis des années, une autorisation ministérielle est maintenant requise, ainsi qu'un permis du service de l'urbanisme municipal.

Comment obtenir une autorisation? Contactez le MELCC en utilisant le lien suivant pour obtenir les coordonnées : <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/coordonnees>

Vous pouvez faire une demande d'information par téléphone ou bien en utilisant le formulaire à cet effet.

Des amendes pouvant atteindre 600 000, \$ peuvent être délivrées en cas de faute.

Vous devez vous assurer, pour tous les travaux effectués dans la bande riveraine, ou dans le littoral, d'avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires ou, s'il y lieu, une confirmation écrite que les travaux projetés ne nécessitent aucune autorisation du MELCC. Cette information doit être transmise sans délai à la municipalité avant le début des travaux.

ABRIS D'AUTO

Le printemps s'installe peu à peu, il est temps de penser à ranger votre abri d'auto. La présence d'un abri d'auto temporaire dans toutes les marges et l'aire de stationnement **est autorisée du 1er octobre d'une année au 1er mai de l'année suivante** en vertu du règlement no 2013-060, et des articles 206 et 368. Il est donc important de prévoir le retrait de celui-ci avant la fin de la période permise.

Cependant, il est possible d'installer un abri temporaire entre le 1er mai et le 1er octobre de la même année sous certaines conditions dont si celui-ci est installé dans les marges latérales arrière, et qu'il n'est pas visible d'un chemin public ou privé.

Merci de votre collaboration!

COLLECTE DE RÉSIDUS ET ENCOMBRANTS

Nous vous rappelons la collecte des résidus du bac noir se fera aux **deux semaines à compter du 9 mai prochain**.

Nous vous rappelons également que la Municipalité n'offre pas la collecte des encombrants. Vous êtes responsables de vous en départir de façon responsable.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

REPRISE TEMPORAIRE DU SERVICE DE COLLECTE

des résidus domestiques dangereux (RDD) dans les écocentres



REPRISE TEMPORAIRE DU SERVICE DE COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) DANS LES ÉCOCENTRES

Les ICI (Industrie, commerce et institution) peuvent également apporter les résidus domestiques dangereux (RDD) suivants, sauf pour les RDD industriels qui sont permis pour un maximum d'un contenant de 20 litres ou 5 gallons par mois.

Voici la liste des RDD acceptés à l'Écocentre :

Huiles et filtres
Antigels et liquides refroidissants
Lampes au mercure
Peinture et solvants
Ampoules fluocompactes et tubes fluorescents
Piles et batteries
Bonbonnes de propane
Pesticides et engrais

Cartouches d'encre
Produits nettoyants
Thermomètres
Aérosols
Matières recyclables
Métaux (ferreux et non ferreux)
Polystyrènes

RÉSIDUS VERTS

LES RÉSIDUS VERTS – TROP PRÉCIEUX POUR LES METTRE DANS LES DÉCHETS!

Le beau temps printanier rime avec les corvées extérieures. Les résidus verts, tels que branches, diamètres inférieurs à 4 cm, feuilles mortes, fleurs, plantes, aiguilles de résineux, écorces, copeaux sont bienvenue dans le bac brun. Ces résidus seront compostés et serviront à nourrir la terre!

D'autres options pour disposer vos résidus verts de façon écologique;

- Laisser les rognures de gazon au sol après la tonte de la pelouse. Les rognures riches en azote seront réabsorbées rapidement par le sol et enrichiront la pelouse.
- À l'automne, tondre les feuilles mortes au sol et laisser les feuilles déchiquetées sur la pelouse, ou les disposer comme paillis dans les plates-bandes ou le jardin.
- Conserver une quantité de feuilles mortes dans un grand sac et les utiliser à tout moment dans l'année dans votre bac brun en alternance avec les résidus alimentaires. Durant la saison estivale, les feuilles aident quelque peu à réduire les odeurs en provenance du bac brun en période de haute chaleur.

Lorsque les résidus verts sont déposés dans votre bac noir à déchets, ceux-ci se retrouvent dans les sites d'enfouissement et produisent du méthane, un gaz qui représente une nuisance en termes d'odeur et contribue à l'effet de serre. En effet, le méthane est 21 fois plus nocif que le gaz carbonique de nos voitures. L'importance de changer nos habitudes est primordiale!

Pour plus d'informations sur le compostage et la gestion des matières résiduelles, visitez <https://www.ivry-sur-le-lac.qc.ca/matieres-residuelles/>

LE DÉFI PISSENLITS



Joignez à l'effort commun qui consiste à protéger les insectes pollinisateurs, et plus particulièrement, les abeilles, dont le nombre est en importante décroissance. Vous êtes invités à reporter les premières tontes de pelouse en laissant les pissenlits compléter leur floraison et ainsi les insectes pourront s'y nourrir. La fleur de pissenlit est l'une des premières à éclore au printemps, mettons donc collectivement nos énergies ailleurs que sur la tonte de pelouse.

LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE



LES DANGERS DU MONOXYDE DE CARBONE LORS D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Le Québec offre une panoplie d'activités extérieures attrayantes telles le camping (rustique ou de luxe), la chasse, la pêche, la randonnée, etc.

Souvent, différents équipements de plein air comme les barbecues, réchauds, chaufferettes, poêles, etc. sont utilisés. Ces appareils peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), gaz

toxique inodore, incolore, sans goût et indétectable par l'homme. Il est primordial, devant le danger potentiel d'une intoxication au CO, d'adopter des comportements sécuritaires et de se munir d'un avertisseur de CO.

Soyez vigilants !

ACTIVITÉS DE LOISIRS, CULTURELLES, ARTISTIQUES ET COMMUNAUTAIRES
DANS LA MRC DES LAURENTIDES



SAMEDI 18 MAI
IVRY sur le LAC

Financé par le gouvernement
du Canada par le Fonds de relance
des services communautaires



Samedi, le 18 mai 2024
Dans le stationnement du débarcadère

Lors de la pandémie, l'Association des Auteurs des Laurentides a constaté combien la lecture était importante dans nos vies, plus particulièrement encore dans les moments de crise. La lecture apporte de l'information, du divertissement, du rêve mais aussi des solutions à nos problèmes.

De ce constat est née la Caravane Littéraire de Lu&Relu, du nom de la librairie éponyme qui la fournit. En offrant un service de proximité aux populations des villages éloignés, elle permet de se procurer des livres à prix modiques, et de partager la richesse locale culturelle et littéraire avec les auteurs des Laurentides présents lors de ses déplacements.

Nous venons vers vous pour vous offrir **des livres usagés (en très bon état) aux prix de 1 \$ à 6 \$.**

Si vous recherchez un livre, vous pouvez nous écrire à

librairielurelu@gmail.com en nous donnant le titre du livre et son auteur et si le livre est disponible, nous vous l'apporterons le 18 mai.

Une auteure sera présente pour **recueillir vos anecdotes sur votre village ou votre région**. Elle rédigera une histoire avec vos confidences et nous publierons un livre qui sera ensuite disponible dans votre village.

Au plaisir de vous rencontrer !

LES GRANDS FORMATS SONT DE RETOUR À LA MAISON DES
ARTS SAINT-FAUSTIN



MAISON DES ARTS SAINT-FAUSTIN
1171, Rue de la Pisciculture
Mont-Blanc
JUSQU'AU 15 JUIN 2024

Après une pause en 2023, cette exposition très attendue est de retour pour en mettre plein la vue. En autant de styles et de techniques, du monde traditionnel à l'inattendu, les artistes sont appelés à participer collectivement à ce grand événement.

EXPOSITION RESSOUVENANCE – UNE EXPLORATION
ARTISTIQUE DE L'URBANISME ET DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE



SALLE ALPHONSE-DESJARDINS
1145, Rue Saint-Jovite
Mont-Tremblant
JUSQU'AU 9 JUIN 2024

La Ville de Mont-Tremblant est heureuse de présenter l'exposition *Ressouvenance*, de l'artiste brégeoise Marie-Josée Lebel. Ce projet fait suite à son exposition *Trame laurentienne*, présentée en 2020, et s'inscrit dans la poursuite de son travail en recherche et création au sujet de l'occupation du territoire et de la conservation du patrimoine dans le paysage.

Lundi et mardi 12 h à 18 h - Mercredi 10 h à 18 h - Jeudi et
vendredi 10 h à 19 h - Samedi et dimanche 9 h à 16 h

EXPOSITION

CLARA CLÉMENTINE

Une porte vers...

Clémentine représente la part d'enfance de Clara. Le geste artistique de ClaraClémentine est motivé par le désir de garder enluminée la lumière de l'enfance.

Les livres ont ce pouvoir de développer curiosité et enchantement et devient, par le fait même, un moteur de création.

Même si l'auteur nous projette hors de notre quotidien, nous, lecteur, contribuons toujours, par notre imagination, à créer un monde unique.



BIBLIOTHÈQUE GASTON-MIRON
83, rue Saint-Vincent
Sainte-Agathe-des-Monts
Info : www.vsadm.ca

JUSQU'AU 9 JUIN 2024

T'haïs ça conduire l'hiver? Prends l'inter!



SURTA EN TEMPS RÉEL

Service à la clientèle
Téléphone : **1 877 604-3377**
0h à 19h - 7 jours
Facebook: [facebook.com/interdellaurentides](https://www.facebook.com/interdellaurentides)

MA MOBILITÉ, MA LIBERTÉ!

linter.ca

Prendre votre douche le temps d'une chanson peut vous permettre d'économiser jusqu'à

200
litres d'eau par semaine.

Votre gouvernement

Québec

TENDEZ LA MAIN...

TRAVAILLEZ AUPRÈS DE PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE OU EN SITUATION DE HANDICAP VIVANT À DOMICILE

Horaires flexibles / Salaire concurrentiel / Formations offertes
Informez-vous dès maintenant sur le **Programme d'allocation directe/ chèque emploi-service.**

Visitez le www.quebec.ca

Vous résidez dans la MRC des Laurentides ?
Suivez Tendre la main - aînés Laurentides ou écrivez à tendre.la.main.laurentides@outlook.com

Une initiative de Concert Action Soutien Autonomie de la MRC des Laurentides

Services gratuits et confidentiels aux aînés confrontés à des situations de vulnérabilité, d'abus et de maltraitance.

Soutien, conseil et accompagnement aux aînés vivant des inquiétudes ou faisant face à différents problèmes mettant en jeu leur qualité de vie ou leur autonomie.

1 844 551-6032
info@prevoyanceaines.org - prevoyanceaines.org

PRÉVOYANCE ENVERS LES AÎNÉS
DES LAURENTIDES INC.

Nous vous rappelons que si vous désirez partager une activité qu'elle soit culturelle, de loisirs ou autres, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse suivante adjointe@ivry-sur-le-lac.qc.ca

Merci pour votre confiance et sachez que c'est toujours un réel plaisir de vous représenter !



André Ibghy

Le maire,
André Ibghy
Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac
Tél. (819) 321-2332
maire@ivry-sur-le-lac.qc.ca

VOTRE PORTAIL CITOYEN INTELLIGENT



VOILÀ ! est un dossier citoyen personnalisé, mobile et web, qui facilite la communication avec la Municipalité !

Inscrivez-vous pour recevoir les nouvelles et alertes, consulter les avis sur votre compte de taxes en ligne, ajouter une propriété et un compte de taxes dans votre compte et être aux premières loges pour recevoir le **Bulletin mensuel**.

L'inscription c'est ici : <https://ivry-sur-le-lac.appvoila.com/fr/>

DEMANDE DE PERMIS – N'ATTENDEZ PAS !

Vous prévoyez un projet de construction ou de rénovation au printemps ou durant l'été, il est à parier que vous devrez obtenir un permis de la municipalité. Nous vous recommandons fortement de déposer votre demande dès que possible afin d'éviter des délais supplémentaires. Le traitement des demandes s'effectue en ordre de réception. En procédant sans attendre, vous limitez les surprises.

Inscrivez-vous dès maintenant !